

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 161  
N° 5 - Numera Taac

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 20  
no Tenuare 2012

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 46 CM du 18 janvier 2012 portant nomination de Mme Anne-Lise Ruahe en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité par intérim .....	34
Arrêté n° 58 CM du 19 janvier 2012 constatant l'état de calamité naturelle des sinistres occasionnés par les fortes pluies sur les îles de Raiatea (Tumaraa et Taputapuatea) et de Tahaa (Tiva Hurepiti et Haamene) du lundi 9 au mardi 10 janvier 2012 .....	34

##### EXTRAITS

Arrêté n° 60 CM du 19 janvier 2012 approuvant et rendant exécutoires les délibérations n° 23-2011 CG.RSPF du 24 novembre 2011, n° 17-2011 CA.RNS du 25 novembre 2011 et n° 37-2011 CA du 9 décembre 2011 relatives à la convention collective destinée à organiser les rapports entre la Caisse de prévoyance sociale et les médecins libéraux .....	35
Arrêté n° 61 CM du 19 janvier 2012 approuvant et rendant exécutoires les délibérations n° 24-2011 CG.RSPF du 24 novembre 2011, n° 18-2011 CA.RNS du 25 novembre 2011 et n° 38-2011 CA du 9 décembre 2011 relatives à la convention individuelle type entre la Caisse de prévoyance sociale et le médecin libéral .....	35
Arrêté n° 62 CM du 19 janvier 2012 approuvant le projet de convention individuelle type destinée à organiser les rapports entre le médecin libéral et la Caisse de prévoyance sociale .....	35

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 46 CM du 18 janvier 2012 portant nomination de Mme Anne-Lise Ruahe en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité par intérim.**

NOR : SAS1200104AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 88-5 AT du 11 février 1988 modifiée portant création du service d'accueil et de surveillance ;

Vu l'arrêté n° 396 CM du 20 mars 1989 modifié portant organisation du service d'accueil et de surveillance ;

Vu les nécessités de service ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 18 janvier 2012,

Arrête :

Article 1er.— Mme Anne-Lise Ruahe est nommée en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité par intérim à compter du 18 janvier 2012.

Art. 2.— L'arrêté n° 1746 CM du 15 novembre 2011 portant nomination de M. Francis Bellais en qualité de chef du service d'assistance et de sécurité par intérim est abrogé.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 janvier 2012.  
Oscar Manutahi TEMARU.

**ARRETE n° 58 CM du 19 janvier 2012 constatant l'état de calamité naturelle des sinistres occasionnés par les fortes pluies sur les îles de Raiatea (Tumaraa et Taputapuatea) et de Tahaa (Tiva Hurepiti et Haamene) du lundi 9 au mardi 10 janvier 2012.**

NOR : FDA1200111AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du développement des archipels et des transports interinsulaire, en charge de la régénération de la cocoteraie,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 92-94 AT du 1er juin modifiée portant création du compte d'aide aux victimes des calamités ;

Vu la circulaire n° 358-11-07 PR du 24 novembre 1997 portant instruction relative à l'organisation et à l'action des services et établissements territoriaux en cas de calamités naturelles en Polynésie française ;

Vu la nécessité de porter secours, aides et assistance aux personnes concernées, au titre de la solidarité de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 18 janvier 2012,

Arrête :

Article 1er.— Est constaté l'état de calamité naturelle des sinistres occasionnés par les fortes pluies, du lundi 9 au mardi 10 janvier 2012, sur les îles de :

- Raiatea, dans les communes de Tumaraa et de Taputapuatea ;
- Tahaa, dans les communes de Tiva Hurepiti et Haamene.

Art. 2.— Le ministre de l'équipement et des transports terrestres, en charge des ports et aéroports, et le ministre du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 janvier 2012.  
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :  
*Le ministre de l'équipement  
et des transports terrestres,*  
James SALMON.

*Le ministre du développement  
des archipels et des transports interinsulaires,*  
Daniel HERLEMME.

NOR : CPS1103035AC

**Par arrêté n° 60 CM du 19 janvier 2012.**— Sont approuvées et rendues exécutoires les délibérations

n° 23-2011 CG.RSPF du 24 novembre 2011, n° 17-2011 CA.RNS du 25 novembre 2011 et n° 37-2011 CA du 9 décembre 2011 relatives à la convention collective destinée à organiser les rapports entre la Caisse de prévoyance sociale et les médecins libéraux.

NOR : CPS1103036AC

**Par arrêté n° 61 CM du 19 janvier 2012.**— Sont approuvées et rendues exécutoires les délibérations n° 24-2011 CG.RSPF du 24 novembre 2011, n° 18-2011 CA.RNS du 25 novembre 2011 et n° 38-2011 CA du 9 décembre 2011 relatives à la convention individuelle type entre la Caisse de prévoyance sociale et le médecin libéral.

**Par arrêté n° 62 CM du 19 janvier 2012.**— Est approuvée la convention individuelle type destinée à organiser les rapports entre le médecin libéral et la Caisse de prévoyance sociale annexée au présent arrêté (1).

(1) Les annexes peuvent être consultées sur le site lexpol.pf.

## TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter du 1er Mars 2010

<i>TARIF en F CFP</i>	TTC	Hors Taxe
		France — DOM-TOM — Autres Pays
	Polynésie française	<i>Voie aérienne</i>
Numéro .....	263*	515
Abonnement 1 an .....	13 533	26 604
* Frais d'expédition non inclus pour les îles.		